



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 42291

Texte de la question

Mme Sylviane Bulteau appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le suicide. La France affiche un des taux les plus élevés de suicides en Europe avec plus de 10 000 morts et 200 000 tentatives de suicide chaque année. Il faut ainsi se féliciter de la création, le 13 septembre 2013, de l'Observatoire du suicide qui, rattaché au ministère de la santé, aura pour mission de mieux coordonner les différentes données existantes sur le suicide et d'évaluer les politiques publiques dans ce domaine. Il réunira deux fois par an les représentants de sept ministères concernés, des acteurs institutionnels (opérateurs de l'État et caisses d'assurance maladie), des professionnels de la santé, des sociologues et des représentants des associations de prévention et de proche des malades. Ainsi, elle lui demande quelle politique de prévention du suicide elle envisage de mener à partir des travaux de cette instance.

Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique ; il est responsable de plus de 10 000 décès par an et de près de 220 000 tentatives de suicide. L'approche globale de ce phénomène est inscrite dans le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 », qui traite de la prévention de la souffrance psychique et de la réduction de l'accès aux moyens létaux. Il appréhende, en particulier, des environnements jugés préoccupants (milieu du travail, milieu carcéral, milieu rural) et vise des populations spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité). Ce programme se déploie en impliquant la mobilisation d'un nombre important d'institutions (ministères et opérateurs) et de partenaires associatifs de secteurs différents (travail, justice, éducation, sanitaire, social...), tant au niveau local que national. La prévention du suicide est une des priorités d'action de santé publique du gouvernement. La ministre des affaires sociales et de la santé l'a rappelé lors de la remise du rapport du conseil économique, social et environnemental « Suicide : Plaidoyer pour une prévention active » le 12 février 2013, puis en installant, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide. L'une des missions essentielles de cet observatoire sera de mieux connaître la réalité du suicide. L'observatoire a pour objectif d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant aux suicides et aux tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention, d'évaluer l'effet des politiques publiques et de produire des recommandations. Un rapport sera publié chaque année. L'observatoire national du suicide associe de très nombreux partenaires et experts qui contribueront, au-delà de la fonction statistique, à mieux coordonner les politiques de prévention, en lien avec la politique de santé mentale qui constitue une des priorités de la stratégie nationale de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Sylviane Bulteau](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42291

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11717

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4912